

**ASSOCIATION SYNDICALE
DES COPROPRIETAIRES DU PARC D'ENTREMONT**

et

UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT

Représentée par :

Sté ETIGE LOGEMENT

9, rue du Général de Gaulle

68400 Riedisheim

SECURITE - CIRCULATION - STATIONNEMENT

Soucieux de la qualité de vie au Parc d'Entremont, les Instances de la Copropriété ont décidé, lors de la réunion du 12 octobre 2006 de l'Association Syndicale et de l'Union des Syndicats de faire procéder au marquage au sol d'une part des places de stationnement réservées aux Véhicules Légers entre le 12 et le haut de la rue des Sapins et, d'autre part, de places de stationnement réservées aux camionnettes.

Ces travaux ont été réalisés en accord avec la Ville de Rixheim (Services Techniques et Police Municipale) et ont pour double objectif :

- de permettre un stationnement non abusif et non gênant des V.L. dans la rue des Sapins
- de permettre aux camionnettes un stationnement sur des aires nouvellement réservées, à savoir :
 - o 4 emplacements sur des Sapins, perpendiculairement à la rue, à la hauteur du No 5
 - o 3 emplacements sur le parking rue des Peupliers, face à l'arrêt du bus
 - o 2 emplacements sur le parking rue des Ormes, face au No 4.

Nous comptons sur votre compréhension pour le respect des mesures ainsi prises.

Après une courte période de « rodage », la Police Municipale fera respecter les règles régissant le stationnement des véhicules (toutes catégories confondues), étant précisé que lesdites aires de stationnement feront l'objet d'une délimitation par traçage au sol visible de jour comme de nuit.

Le Président de l'Union des Syndicats et de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont

G. Sengelin

Pour l'Union des Syndicats

Pour le Syndic

Pour l'Association Syndicale

R. Walliser

D. Herth

R. Luttenauer